

**Seine-Maritime**

Alouville-Bellefosse  
 Anneville-Ambourville  
 Anqueterville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Canteleu  
 Caudebec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hénouville  
 Heurteauville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailleraye-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trait  
 Louvetot  
 Maulévrier-sainte-Gertrude  
 Mauny  
 Norville  
 Notre Dame de Bliquetuit  
 Petiville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Arnoult  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Eléan  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille  
 Saint-Paër  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wandrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbeline  
 Triqueville  
 Vatteville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

**Eure**

Aizier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquelon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Corneville-sur-Risle  
 Etreville  
 Foulbec  
 Foumetot  
 Hauville  
 Honguemare-Guénouville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Biacarville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouvieu  
 Saint-Thurien  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mare  
 Tocqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Port

**Commune associée**

Sandouville

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**

Après avoir été légalement convoqué, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni **le Jeudi 30 janvier 2025 à 18 heures** dans les locaux de la maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

**ETAIENT PRESENTS EN TANT QUE DELEGUES :**

- **du Conseil Régional de Normandie**
- **du Conseil Départemental de la Seine-Maritime**  
Mme RENOUE et MM. BELLANGER, TERRIER
- **du Conseil Départemental de l'Eure**  
Mme TAMARELLE-VERHAEGHE
- **de la Métropole Rouen Normandie**  
MM. DELALANDRE et LANGLOIS
- **de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**
- **de Caux Seine Agglo**  
M. PERALTA
- **de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie**  
Mme HEUDRON
- **de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**  
Mme DE ANDRES et M. MARIE
- **de la Communauté de Communes Roumois Seine**  
Mme SIMON
- **de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville**
- **COMMUNES DE LA SEINE-MARITIME**  
MMES AIRAULT (*Saint-Pierre-de-Manneville*), BEAUFILS (*Le Trait*), DELMAS (*Yainville*), DENIAU (*Yvetot*), DESSAUX (*Rives-en-Seine*), LEGRAS (*Maulévrier-sainte-Gertrude*), LEJEUNE (*Le Trait*), LILLINI (*Duclair*), PORTAIL (*Jumièges*), TARAVEL-CONDAT (*Rives-en-Seine*)  
  
MM. ALLAIS (*Duclair*), AUGEREAU (*Bois-Himont*), BACHELET (*Saint-Arnoult*), CHARRON (*maire de Vatteville-la-Rue, Président du Parc*), CANTEREL (*Petiville*), COQUEREL (*Hénouville*), FERAY (*Allouville-Bellefosse*), FLEURY (*Saint-Nicolas-de-la-Taille*), GALLET (*Canteleu*), GENET (*Norville*), GRAS (*Saint-Martin-de-Boscherville*), HAUCHARD (*maire de Saint-Gilles-de-Crétot*), JEAN (*Hautot-sur-Seine*), LEGRAND (*maire de Louvetot*), LENORMAND (*maire d'Heurteauville*), MIGRAINE (*Arelaune-en-Seine*), VALLEE (*Saint-Clair-sur-les-Monts*)
- **COMMUNES DE L'EURE**  
MMES BOURNISSEN (*Toutainville*), DUONG (*Manneville-sur-Risle*), DUPERRON-MIGNOT (*Hauville*), DUTILLOY (*Pont-Audemer*), LOUVEL (*Pont-Audemer*), MUTA (*Routot*)  
  
MM. BRIENT (*Le Landin*), CARMAN (*Bourg-Achard*), CALMESNIL (*maire de Marais-Vernier*), EDELINE (*Sainte-Opportune-la-Mare*), FAYEL (*Vieux-Port*), LABELLOIS (*Berville-sur-Mer*), LEROY (*Tocqueville*), MARGOT (*La Haye-de-Routot*), MARIE (*Trouville-la-Haute*), MAUPIN (*Caumont*), SIMON (*Saint-Aubin-sur-Quillebeuf*), VERHAEGHE (*La Haye-Aubrée*)

**Seine-Maritime**

Allouville-Bellefosse  
 Anneville-Ambourville  
 Anquetierville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Canteleu  
 Caudébec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hérouville  
 Heurteville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailletaye-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trait  
 Louvetot  
 Maulévrier-sainte-Gertrude  
 Mauny  
 Norville  
 Notre Dame de Bliquetuit  
 Petiville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Arnoult  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Etelan  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille  
 Saint-Paër  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wandrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbeline  
 Triquerville  
 Vatteville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

**AVAIENT DONNE POUVOIR :**

- Mme LUTROT (*Vice-présidente de la Région Normandie*) a donné pouvoir à M. BELLANGER (*Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime*)
- Mme EUDIER (*Vice-présidente de la Région Normandie*) a donné pouvoir à M. TERRIER (*Conseiller départemental de la Seine-Maritime*)
- Mme GODARD (*Saint-Paër*) a donné pouvoir à M. GRAS (*Saint-Martin-de-Boscherville*)
- Mme GODEBOUT (*Saint-Nicolas-de-la-Haie*) a donné pouvoir à M. CHARRON (*maire de Vatteville-la-Rue, Président du Parc*),
- Mme HOUSSAYE (*Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville*) a donné pouvoir à M. PERALTA (*Caux Seine Agglo*)
- Mme LEGENDRE (*Saint-Samson-de-la-Roque*) a donné pouvoir à M. SIMON (*Saint-Aubin-sur-Quillebeuf*)
- Mme MAILLARD (*Tancarville*) a donné pouvoir à M. CANTEREL (*Petiville*),
- Mme PRESLES (*maire de Bourneville-sainte-Croix*) a donné pouvoir à M. CARMAN (*Bourg-Achard*)
  
- M. CORITON (*Caux Seine Agglo*) a donné pouvoir à M. Julien DELALANDRE (*Métropole Rouen Normandie*)
- M. de BELLOY (*maire de Saint-Maurice-d'Etelan*) a donné pouvoir à M. GENET (*Norville*)
- M. DUCREUX (*La Cerlangue*) a donné pouvoir à M. FLEURY (*Saint-Nicolas-de-la-Taille*)
- M. DURAND (*Bardouville*) a donné pouvoir à M. VALLEE (*Saint-Clair-sur-les-Monts*)
- M. FERON (*maire d'Anquetierville*) a donné pouvoir à Mme DESSAUX (*Rives-en-Seine*)
- M. GAVARD-GONGALLUD (*Conseiller départemental de l'Eure*) a donné pouvoir à Mme TAMARELLE-VERHAEGHE (*Conseillère départementale de l'Eure*)
- M. LEVILLAIN (*Canteleu*) a donné pouvoir à M. GALLET (*Canteleu*)
- M. MENG (*maire de La Bouille*) a donné pouvoir à Mme AIRAULT (*Saint-Pierre-de-Manneville*)
- M. PECOT (*Communauté de communes Roumois Seine*) a donné pouvoir à Mme SIMON (*Communauté de communes Roumois Seine*)
- M. SADE (*Barnerville-sur-Seine*) a donné pouvoir M. MAUPIN (*Caumont*)
- M. VEZIER (*Le Mesnil-sous-Jumièges*) a donné pouvoir à Mme PORTAIL (*Jumièges*)
- M. VIGE (*Anneville-Ambourville*) a donné pouvoir à M. MARGOT (*La Haye-de-Routot*)

**Eure**

Aizier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquelon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Comeville-sur-Risle  
 Eteville  
 Foulbec  
 Fourmelot  
 Hauville  
 Honguemare-Guénouville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blacarville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouvillier  
 Saint-Thurien  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mare  
 Tocqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Port

**ETAIENT EXCUSES :**

- Mmes DARTIGUES (*Sahurs*), DELAMOTTE (*Quillebeuf-sur-Seine*), GUERIN (*Saint-Pierre-du-Val*), JEAMMET (*Saint-Mards-de-Blacarville*), JOUIN (*Foulbec*), LALOI (*Conseillère régionale*), LEMAUX (*Conteville*), LEMOINE (*Saint-Vigor-d'Ymonville*), SOMMIER (*Le Perrey*)
  
- MM. BASSOT (*Touffreville-la-Corbeline*), BAUER (*Honguemare-Guénouville*), BOUET (*maire de Comeville-sur-Risle*) COURCHAY (*Yville-sur-Seine*), DELALANDRE (*Conseiller régional*), DELLERIE (*maire de Sandouville*), DESMOULINS (*Quevillon*), DOUYERE (*Saint-Aubin-de-Crétot*), DUVAL (*Port-Jérôme-sur-Seine*), FOUQUET (*Berville-sur-Seine*), GESBERT (*maire de Saint-Sulpice-de-Grimbouvillier*), HAUCHARD (*Yvetot*), HOUBRON (*Conseiller régional*), LEBRETON (*Eteville*), LECOMTE (*Bouquelon*), LETHUILLIER (*Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole*), MAUPOINT (*maire d'Aizier*), MULLER (*Mauny*), POTHIER (*Notre Dame de Bliquetuit*), TOURMENTE (*Auzebosc*), VASSE (*Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole*)

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION**

MM. DUMONT (*DREAL Normandie*), LENOIR (*délégué suppléant de Norville*), LEPRINCE (*délégué suppléant de Vatteville-la-Rue*)

Commune associée  
 Sandouville

Seine-Maritime  
 Allouville-Bellefosse  
 Anneville-Ambourville  
 Anqueterville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Ecis-Hirmont  
 Cantéleu  
 Caudébec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hérouville  
 Heurteville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailletaye-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trait  
 Louvelot  
 Maulévrier-sainte-Georgette  
 Maury  
 Norville  
 Notre Dame de Bliquetuit  
 Pehiville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Arnoult  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Etelan  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille  
 Saint-Paër  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wendrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Cèble  
 Touffreville-la-Corbeline  
 Triquerville  
 Valleville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

Date de convocation	<b>17/01/2025</b>
Nombre en exercice	<b>106</b>
Nombre de voix maximum	<b>196</b>
Nombre de présents	<b>56</b>
Nombre de pouvoirs	<b>20</b>
Total présents et pouvoirs	<b>76</b>
Représentant nombre de voix	<b>138</b>
Nombre de voix pour	<b>138</b>
Nombre de voix contre	<b>0</b>
Nombre de voix « abstentions »	<b>0</b>
Nombre de voix des représentants ne participant pas au vote	<b>0</b>
Date d'affichage	

**N° 2025-01-019/RESS**

<b>GOVERNANCE</b>	
Analytique	

## DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU POUR LA DUREE DU MANDAT

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, notamment les articles 8 à 11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R333-14,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Afin de faciliter le travail administratif, il est proposé aux membres du Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président.

Les compétences des différentes instances s'exercent conformément aux statuts du syndicat mixte et à la réglementation en vigueur.

Il est présenté ci-dessous un tableau des délégations attribuées à chaque organe.

Lors de chaque réunion de Comité Syndical, le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En cas d'empêchement du Président, la suppléance sera exercée par un Vice-président dans l'ordre de nomination.

Eure  
 Aizier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquillon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Corneville-sur-Risle  
 Epreville  
 Fouillec  
 Fourmetot  
 Hauville  
 Honguemare-Guénouville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Venier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blecarville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville  
 Saint-Thurin  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mare  
 Toqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Port

Commune associée  
 Sandouville

Document	Base juridique	Comité syndical	Bureau syndical	Président	Observations
<b>Attributions du Comité Syndical qui ne peuvent être déléguées</b>					
Modification des statuts du syndicat mixte	CGCT L 5211-10	X			
Vote du budget et approbation du compte administratif	CGCT L 5211-10	X			
Adhésion du Syndicat à un établissement public	CGCT L 5211-10	X			
Dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du syndicat, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de politique de la ville	CGCT L 5211-10	X			
<b>Attributions déléguées par le Comité syndical</b>					
Fongibilité des crédits en fonctionnement et investissement	CGCT L2121-29			X Dans la limite de 7.5% des dépenses réelles et hors 012	
Définition et modification des affectations des biens	CGCT L 5211-10		X		
Acquisition de biens immobiliers	CGCT L 5211-10		X	X Dans la limite de 5000€	
Proposition de l'usage du droit de préemption SAFER	Code rural R 143-1			X	
Fixation des tarifs de la structure autres que les redevances et taxes	CGCT L 5211-10		X		
Réalisation des emprunts inscrits au budget et toutes les opérations financières liées à ces emprunts	CGCT L 5211-10			X	
Réalisation des lignes de trésorerie	CGCT L 5211-10		X	X en dessous de 500 000€	
Toute décision relative aux marchés publics dont les montants sont inférieurs aux seuils de procédure formalisée : attribution des marchés et avenants aux marchés	CGCT L 5211-10		X	X En dessous de 20 000€ HT le Président peut prendre toute décision relative aux marchés (avenants)	Le Président peut signer les avenants aux marchés n'ayant pas d'incidence financière
Décision de la conclusion ou révision des locations	CGCT L 5211-10		X		

Passation des contrats d'assurance	CGCT L 5211-10			X	
Création des régies comptables	CGCT L 5211-10		X		
Document	Base juridique	Comité syndical	Bureau syndical	Président	Observations
Administration générale					
Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges	CGCT L 5211-10			X	
Acceptation des dons et legs grevés d'une condition ou d'une charge	CGCT L 5211-10			X sous réserve que la condition n'ait pas d'impact financier ou que la charge soit inférieure à 500€	Le Parc souhaite avoir la possibilité de recourir aux plateformes de financement participatif pour financer ses projets. Ces plateformes prévoient une contrepartie souvent symbolique en lien avec les dons des particuliers
Décision de l'aliénation des biens mobiliers	CGCT L 5211-10			X jusque 4600€	
Fixation des honoraires des auxiliaires de justice	CGCT L 5211-10			X	
Actions en justice ou de défense la structure : représentation en justice et transactions	CGCT L 5211-10		X	X	Le Président prend l'initiative en cas d'urgence
Décision de la conclusion des conventions	CGCT L 5211-10		X	X jusque 3000 €	
Sollicitation de subventions	CGCT L 5211-10		X		
Attribution de subventions	CGCT L 5211-10		X	X jusque 1000€	Sous réserve des crédits inscrits au budget
Autorisation de recrutement ou de renouvellement d'un non titulaire et fixation de la rémunération	CGCT L 5211-10		X	X contrats < à 3 mois (délibération 2018-11-142)	La création des emplois au sein du syndicat mixte reste de la compétence du Comité Syndical
Schémas et plans départementaux et régionaux					
Schéma départemental de vocation piscicole	CE L 433-2		X		
Programme d'action de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains	CU L 143-2		X		

Schéma régional éolien	CE L 553-4	X			
Schéma régional des carrières	CE L 515-3	x	X En cas de délai incompatible avec la sollicitation du comité syndical		Une information du bureau est réalisée annuellement
Document	Base juridique	Comité syndical	Bureau syndical	Président	Observations
Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	Code du sport L 311-3		X		
Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées	CE L 361-1		X		
Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée	CE L 361-2		X		
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	CE L 212-1	X			
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	CE L 212-3		X		
Schéma départemental de gestion cynégétique	CE L 425-1		X		
Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats	CE L 414-8	X			
Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs	Code du tourisme L 131-7	X			
Schéma d'aménagement touristique départemental	Code du tourisme L 132-1		X		
SRADDET : schéma régional d'Aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	Loi Notre n°2015-991 du 7 Aout 2015	X			
Charte de développement du pays	Article 22, loi N° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire		X		

Schéma de mise en valeur de la mer	Article 57 de la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.		X		
Document	Base juridique	Comité syndical	Bureau syndical	Président	Observations
<b>Gestion de la collection Musée de France</b>					
Acquisition	CGCT L 5211-10			X	Une information du bureau est réalisée annuellement
Restauration	CGCT L 5211-10			X	Une information du bureau est réalisée annuellement
Demande de subvention	CGCT L 5211-10			X dans la limite de 5000€	
<b>Avis sur les documents d'urbanisme</b>					
Schémas de Cohérence Territoriale : élaboration et révision	CU L 132-7, L 132-11 et CE R 333-13		X		
PLU, PLUi : élaboration et révision	CU L 132-7, L 132-11 et CE R 333-13		X		
Procédure d'évolution des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) via une procédure nécessitant un examen conjoint, ou une notification du projet avant enquête publique ou mise à disposition du publique	CU L 132-7 et L 132-11 et CE R 333-13		X	X En cas de délai incompatible avec la sollicitation du bureau syndical	
Carte communale	CU L131-1, L 131-7 et CE R 333-13		X	X En cas de délai incompatible avec la sollicitation du bureau syndical	
<b>Projet ayant un impact sur l'environnement (nécessitant étude ou notice d'impact)</b>					

ORE : obligation réelle environnementale	Article L. 132-3 du code de l'environnement		X	X (signature des actes chez le notaire)	
Projet ayant un impact sur l'environnement (nécessitant étude ou notice d'impact)	Article 2 de la Loi du 8 janvier 1993, décret d'application du 1 <sup>er</sup> septembre 1994 CE L 333- 1		X	X En cas de délai incompatible avec la sollicitation du bureau syndical	

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
 CU : Code de l'Urbanisme  
 CE : Code de l'Environnement

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE :**

- adopte la présente délibération,
- charge le Président de l'exécution de la présente décision.

Approuvée par le Comité syndical du Syndicat  
 Mixte du PnrBSN, le 30 janvier 2025



Jacques CHARRON  
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/